

Séance du 16 novembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21
Date de la convocation		
09/11/2021		
Date d'Affichage		
17/11/2021		

DCM N° 2021-82

L'an deux mil vingt et un

Et le seize novembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en séance publique en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

16 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine.

5 Membres absents excusés (procurations) :

Mme GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à Mme SIMONI PIACENTINI Céline

Mme LOMBARDO Florence a donné procuration à M. POZZO DI BORGO

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre-Michel

Mme DARNAUD Laure a donné procuration à Mme UGOLINI Nuria

Mme NAPPO Michelle a donné procuration à M. CASANOVA Jean-Pierre

8 Absents : M. BATTISTI Gilles, Mme MALAFRONTÉ Christine, M. SILVESTRI Dominique, M. MALPELI Stéphane,

M. GIAFFERI Michael, M. LECA Jean-Louis, Mme FICO Aurélie, M. MARTEL Enzo

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Plan financier « Chemins patrimoniaux »

Monsieur CASANOVA Jean-Pierre expose le souhait de la Commune d'ouvrir un sentier patrimonial afin de valoriser le patrimoine environnemental et architectural de la Commune.

Ce sentier partirait du village en passant notamment par la tour paoline et rejoindrait la chapelle St Antoine. Le tracé formerait une boucle d'environ 1 heure et 30 minutes.

Considérant le coût estimatif de l'opération soit 824 835 € H.T.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'opération « Ouverture d'un sentier patrimonial » et de se prononcer sur le plan de financement ci-après :

- Opération « Ouverture d'un sentier patrimonial » : coût de l'opération 824 835 € H.T.

	Taux	Montant en €
Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER)	40 %	329 934
Collectivité de Corse	40 %	329 934
Part communale	20 %	164 967
TOTAL		824 835

OUI l'exposé de Monsieur CASANOVA Jean-Pierre délégué à l'Environnement et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTENT

L'opération « Ouverture d'un sentier patrimonial » ainsi que leur plan de financement susvisé.

AUTORISENT

Le Maire à signer tout document lié à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour , mois et an que dessus.


LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

